



A.R.F.

Site de St REMY DU NORD [59330]



RAPPORT D'INFORMATION DES TIERS



Mars 2016



SOMMAIRE

1 – Situation administrative	3
1.1 – Situation administrative des installations	3
1.2 – Incident & décision individuelle	3
2 – Descriptif des produits issus du prétraitement	4
2.1 – Les matières premières utilisées	4
2.2 – Les produits issus du prétraitement	5
3 – Bilan des déchets entrants	6
3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles	6
3.2 – Procédure de prise en charge	6
3.3 – Quantité et origines des déchets entrants	8
4 – Bilan des déchets sortants	10
5 – Contrôles des rejets aqueux	11
5.1 - Contrôle des eaux de rejets	11
5.2 – Contrôle des eaux souterraines	13
6 – Suivi des rejets en COV – Chaîne de broyage déchets solides	14

1 – Situation administrative

1.1 - Situation administrative de l'installation

L'activité de la société ARF à SAINT REMY DU NORD est régi par l'arrêté préfectoral du 16/05/1997 modifié le 18/02/2009 :

- Transit & Regroupement : Par regroupement de déchets, on entend le mélange de déchets de provenances différentes, mais de nature comparable ;
- Prétraitement : Par prétraitement de déchets, on entend une opération qui conduit à la modification de la composition chimique ou des caractéristiques physiques du déchet. Il nécessite un traitement ultérieur du déchet à savoir sa destruction ou sa valorisation par des centres d'élimination autorisés.



La capacité réglementaire du site est de 60 000 tonnes / an.

1.2 Incident – Décision individuelle

- L'arrêté préfectoral du 03/04/2015 est venu fixer des prescriptions complémentaires pour la poursuite d'exploitation : Mise en place d'un traitement des composés organiques volatiles (COV) à la suite de l'extraction d'air de la chaîne de broyage avant le 01/05/2015 / Mise à jour de l'étude de danger.

Le dispositif de traitement des COV par charbon actif a été mis en service de manière anticipée au mois de mars 2015.

2 – Descriptif des produits issus du prétraitement

2.1 – Les matières premières utilisées

Les déchets :

Les matières premières utilisées par ARF sont des déchets industriels dangereux liquides [solvants, peintures, résines, mastics...] ou solides [peintures, résines, solides imprégnés emballages souillés].

Ils proviennent de l'industrie [Construction automobile, industrie chimique et para-chimique, pétrochimie, industrie agroalimentaire...] mais également des artisans (entreprise de peinture....), des commerçants et des déchetteries.



Les autres matières :

Les procédés utilisés par ARF nécessitent l'utilisation :

- des sciures de bois pour la fabrication de combustible solide substitution,
- d'acides et de bases pour les opérations de neutralisation, de polymérisation et de rectification de PH.



2.2 – Les produits issus du prétraitement

Combustible solide :

Ce combustible solide porte l'appellation de RSC à savoir « Résidus Solides Combustibles ». Après sélection par le laboratoire, les déchets solides passent par une chaîne de préparation (Cisaillage, broyage, déferrailage, criblage)

Un apport de sciure de bois est nécessaire pour la fabrication du RSC. Des analyses sont pratiquées en cours de préparation. Lorsque les caractéristiques du produit final sont conformes aux exigences, le RSC est stocké sous un bâtiment couvert en attente de son évacuation vers des centres d'élimination ou valorisation autorisés.



Combustible liquide et aux souillées

Après sélection par le laboratoire, les déchets liquides sont déposés dans des bacs de préparation mis en agitation. Des analyses sont effectuées lors de la phase de préparation. Lorsque les caractéristiques du produit final sont conformes aux exigences, le combustible liquide et les eaux souillées sont stockés dans des cuves dans l'attente d'être acheminé vers des centres d'élimination ou de valorisation autorisés.

3 – Bilan des déchets entrants

3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles

☑ Déchets interdits :

La liste des déchets interdits figure en annexe n°2 d'Arrêté Préfectoral du 08/02/2009. Il s'agit notamment des déchets radioactif, explosif, d'amiante libre, d'activité de soins.

☑ Déchets admis en prétraitement :

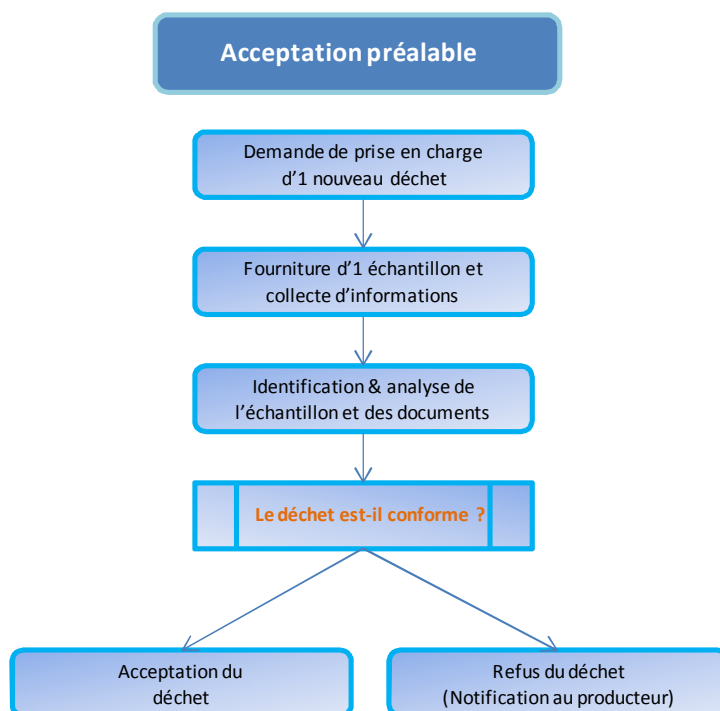
Les déchets admis en pré-traitement doivent présenter les caractéristiques compatibles avec les filières auxquelles ils sont destinés.

☑ Déchets admis en transit-regroupement :

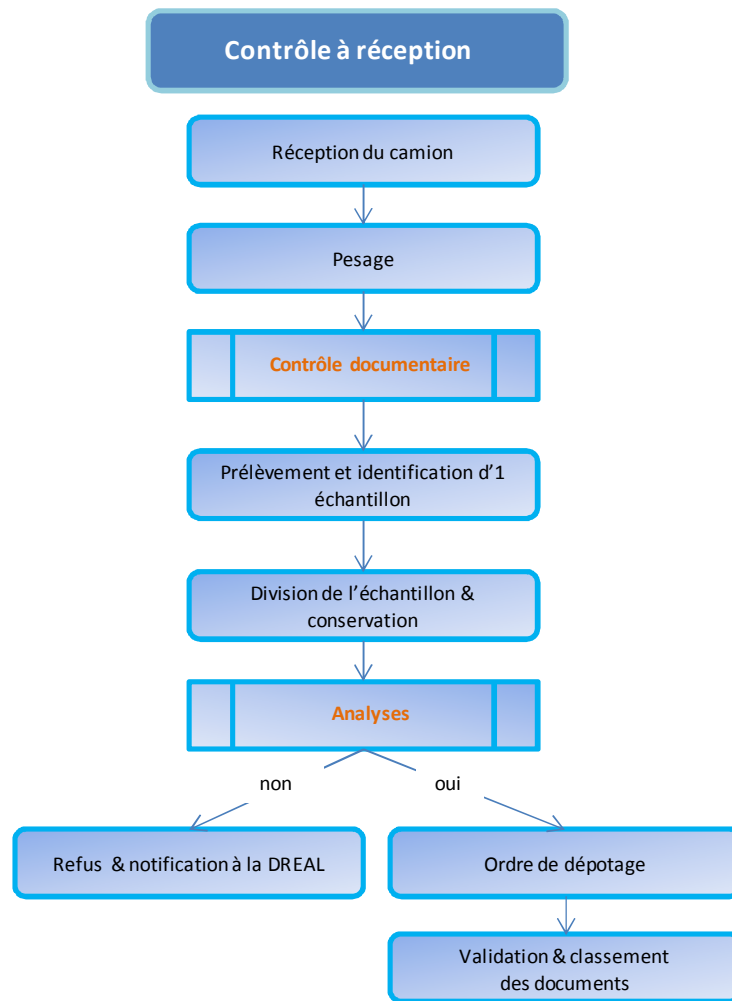
Les déchets admis en transit-regroupement doivent avoir des caractéristiques telles qu'ils puissent être dirigés directement vers un centre d'élimination autorisé.

3.2 – Procédure de prise en charge

Une procédure de prise en charge (acceptation préalable, contrôle à réception) permet de vérifier leur compatibilité avec les critères de l'arrêté préfectoral du site de SAINT REMY DU NORD et les contraintes techniques de l'installation. Elle garantit également la traçabilité des déchets industriels admis sur le centre.



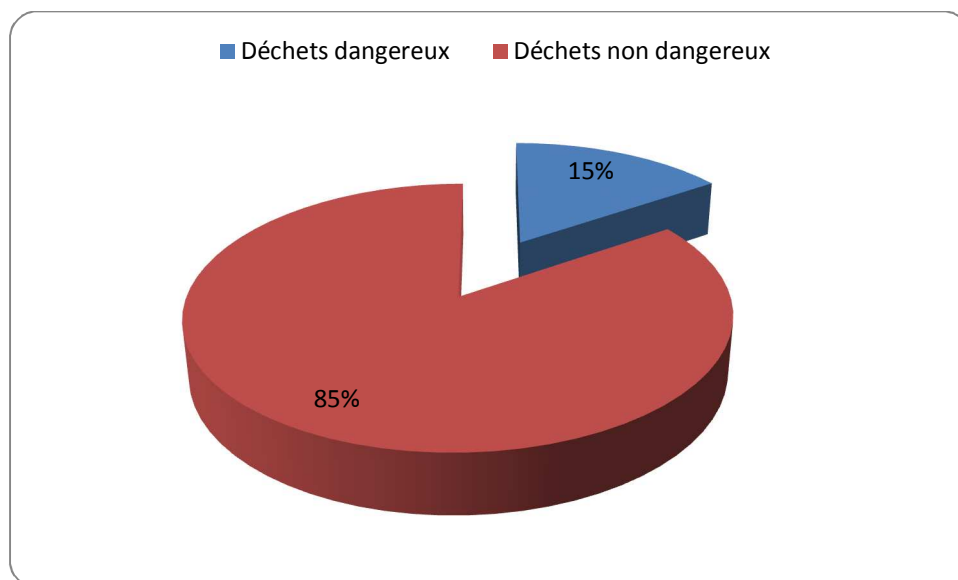
Chaque chargement entrant sur le site est contrôlé.



3.3 – Quantité et origines des déchets entrants

Quantité de déchets réceptionnés

La quantité de déchets réceptionnés en 2015 est de **56 047,623 tonnes**.



Origine des déchets réceptionnés

	Hauts de France	Autres Régions	Pays –Bas	Royaume-Uni
Tonnes	28 041,281	26 728,242	763,46	514,64
%	50,03%	47,69 %	1,36 %	0,92 %

- Plus de 50% des déchets proviennent de la Région Hauts de France.

Incident de réception

4 refus de prise en charge ont été notifiés à la DREAL en 2015.

Date	Motif refus	Code déchet EU
13/05/2015	Non conforme au CA	15 01 10*
28/05/2015	Non conforme au CA	16 05 06*
04/06/2015	Non conforme au CA	15 02 02*
21/10/2015	Non conforme au CA	15 01 10*

Quantité totale déchets entrants : 56 047,623 tonnes
85% de déchets industriels dangereux
50,03% de déchets originaires des Hauts de France

 Bilan des produits réceptionnés

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/ 1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D13	Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12	2 107,437
Opérations de valorisation		
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	53 940,186

4 - Bilan des déchets sortants

La quantité de déchets sortants en 2015 est de 57 876,08 tonnes répartis de la manière suivante :

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D5	Mise en décharge spécialement aménagée	169,17
D10	Incinération à terre	27 017,39
D13	Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12	34,24
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).	89,44
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	25 633,47
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants	835,94
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	3 919,72
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	108,98
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles	60,66
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	7,08

5– Contrôle des rejets aqueux

5.1 – Contrôle des eaux de rejets

Le tableau ci-dessous vous donne les résultats des prélèvements effectués en 2015 :

		VLE	19/05/2015	16/11/2015 (Inopiné)	25/11/2015
t°	°C	20	18.3	NM	6.2
pH		5.5-8.5	7.57	NM	7.36
Conductivité	uS/cm		607	NM	260
Redox	mV		-45	NM	-40
Azote Kjeldahl	mg/l		3.4	NM	<1
Nitrates	mg/l		<0.05	NM	0.21
Nitrites	mg/l		<0.01	NM	0.01
Azote global	mg/l	2	3.5	1.6	1.2
DCO	mg/l	40	40	67	50
DBO	mg/l	10	7	13	8
Cr 6	mg/l		<0.005		<0.005
MES	mg/l	30	15	9	8.5
Al	mg/l		0.21	0.1202	0.09
As	mg/l	0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Cd	mg/l	0.1	0.0003	<0.001	0.0002
Cr	mg/l	0.1	0.01	0.00524	0.004
Cu	mg/l		0.025	0.02	0.011
Fe	mg/l		2.1	0.3766	0.59
Mn	mg/l		0.33	0.04827	0.016
Hg	mg/l	0.1	<0.0001	<0.0005	<0.0001
Ni	mg/l		0.06	0.01983	0.02
Pb	mg/l		0.013	0.00977	0.008
Zn	mg/l		0.23	0.35	0.34
Somme Mx	mg/l	1	2.98	0.95	1
HCT	mg/l	3	0.44	0.22	0.51

Les dépassements sur le paramètre DCO sont liés à une saturation du système de filtration par charbon actif. Il a été remplacé le 30/12/2015.

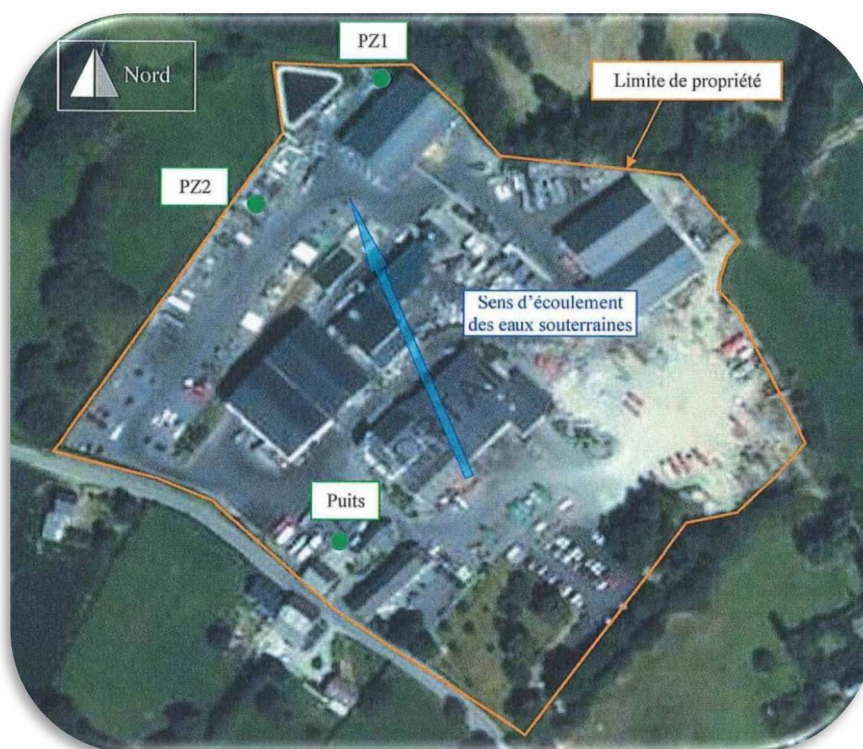
5.2 –Contrôle des eaux souterraines

Le réseau de piézomètre est composé de 3 piézomètres situé en amont et en aval.

PZ Amont	Ph	Cond. (uS/cm)	MES (mg/l)	HT (ug/l)	Azote Kjeldahl (mg/l)	NH4 (mg/l)	As (ug/l)	METAUX DISSOUS				METAUX TOTAUX					
								Cd (ug/l)	Cr (ug/l)	Pb (ug/l)	Ni (ug/l)	As (ug/l)	Cd (ug/l)	Cr (ug/l)	Pb (ug/l)	Ni (ug/l)	
19/05/2015	6.16	875		<50	1.6	<0.02	<5	0.19	<2	<5	<5	<5	<5	0.2	<2	<5	<5
25/11/2015	7.11	880	4	<50	<1	<0.02	<5	0.13	<2	<5	<5	<5	<5	0.14	<2	<5	<5

PZ Aval 1	Ph	Cond. (uS/cm)	MES (mg/l)	HT (ug/l)	Azote Kjeldahl (mg/l)	NH4 (mg/l)	As (ug/l)	METAUX DISSOUS				METAUX TOTAUX				
								Cd (ug/l)	Cr (ug/l)	Pb (ug/l)	Ni (ug/l)	As (ug/l)	Cd (ug/l)	Cr (ug/l)	Pb (ug/l)	Ni (ug/l)
19/05/2015	6.99	609		<50	<1	0.05	<5	<0.1	<2	<5	<5	7.3	0.12	5.3	7.1	5.5
25/11/2015	7.17	660	6 900	<50	<1	0.09	<5	<0.1	<2	<5	<5	9.2	0.54	12	13	33

PZ Aval 2	Ph	Cond. (uS/cm)	MES (mg/l)	HT (ug/l)	Azote Kjeldahl (mg/l)	NH4 (mg/l)	As (ug/l)	METAUX DISSOUS				METAUX TOTAUX				
								Cd (ug/l)	Cr (ug/l)	Pb (ug/l)	Ni (ug/l)	As (ug/l)	Cd (ug/l)	Cr (ug/l)	Pb (ug/l)	Ni (ug/l)
19/05/2015	6.04	809		<50	1.4	0.23	<5	<0.1	<2	<5	<5	74.8	0.35	9.9	33	16
25/11/2015	6.71	840	20000	<50	1.9	0.19	<5	<0.1	<2	<5	<5	70	0.61	13	40	40



6– Suivi des rejets en COV – Chaîne de broyage déchets solides

A l'issue de la mise en place d'un traitement des composés organiques volatiles (COV) à la suite de l'extraction d'air de la chaîne de broyage, il a été effectué des mesures de contrôle des rejets. Cette prestation a été confiée au laboratoire CERECO qui est intervenu le 10/03/2015.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats obtenus :

Paramètres	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	VLEj
COV _T ^(c)	Mg/m ³ (c)sec	4.2	2.7	2.1	3.0	20

Les mesures sont inférieures à la valeur limite d'émission fixé par l'arrêté préfectoral du 03/04/2015.



ARF SAINT REMY DU NORD

22 Rue Jean Messenger
59330 SAINT REMY DU NORD
Tél. 03 27 63 60 60
Fax. 03 27 66 30 54

Siège social

ARF
22 Rue Jean Messenger
BP40137 – SAINT REMY DU NORD
59618 MAUBEUGE CEDEX
Tél. 03 27 63 60 60
Fax. 03 27 66 30 54



Conception : Emmanuel MEYZA

Rédaction : Emmanuel MEYZA / Renald DUFETEL

Crédits photos : Barbara GROSSMANN / Emmanuel MEYZA